

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 67 (1975)
Heft: 12

Artikel: Présence de Léon Jouhaux
Autor: Beregi, Théodore
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385804>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Présence de Léon Jouhaux

Par Théodore Beregi

Le souvenir et l'anniversaire de certains hommes ont la signification de leur présence, malgré les crises et les bouleversements survenus depuis leur disparition. Leur destinée et leurs œuvres demeurent des exemples pour les générations actuelles et futures.

L'évocation du vingtième anniversaire de la mort de Léon Jouhaux nous fait penser à ce que fut ce grand militant du mouvement ouvrier français et international. Il est resté constamment présent parmi nous. Pourrait-on oublier, d'ailleurs, cette personnalité hors série, qui par son envergure, son dynamisme et sa force de caractère a laissé une trace indélébile.

En effet, son activité, ses décisions, ses suggestions originales qui ont marqué l'évolution de la vieille Confédération générale du travail sont particulièrement probantes. Pour Léon Jouhaux, le syndicalisme de la CGT n'était pas un emblème, un symbole, une notion abstraite, mais bien la synthèse vivante et agissante de la théorie et de la réalité. Il a fourni un effort ininterrompu pour la mise en pratique des projets dont le contenu n'a jamais dépassé les limites du possible.

Car le syndicalisme de Jouhaux eut toujours une signification pratique et idéaliste à la fois. Il comportait une valeur morale précise et invariable: favoriser la cohésion des forces ouvrières afin de créer les conditions propices à la conquête des avantages réclamés par les travailleurs. C'est cette vision concrète des choses du monde du travail qui explique son aversion pour la démagogie et les théories fumeuses et irréalisables.

Les cinquante années de luttes syndicales de Léon Jouhaux à la Confédération générale du travail eurent des objectifs multiples. Sur le plan national: amélioration progressive et continue du niveau de vie des salariés; création et développement des institutions sociales; défense et maintien de la liberté et de l'indépendance syndicales contre toute emprise des partis politiques ou de l'Etat. A l'échelon international, il contribua au renforcement de la solidarité des travailleurs dans le monde notamment par ses interventions en tant que délégué ouvrier de la France à l'OIT. Mais son activité dans ce domaine s'est aussi étendue à la défense de la paix universelle, par une attitude sans équivoque à l'égard des idéologies et des régimes totalitaires.

Mais Léon Jouhaux, comme Jaurès, n'avait pu empêcher la conflagration de 1914, en dépit de ses interventions pathétiques auprès de Légien, secrétaire général de l'Internationale syndicale. Pendant la première guerre mondiale il a toutefois accompli un travail consi-

dérable pour sauvegarder les intérêts des travailleurs et surtout les libertés acquises, malgré des difficultés croissantes.

De même, en 1939, il fut impuissant, face à la formidable machine de guerre d'Adolphe Hitler, mais il protesta de toutes ses forces contre le pacte germano-soviétique alors que d'autres approuvaient inconditionnellement cet accord qui avait permis à Hitler d'écraser la Pologne, d'envahir la France et à Staline d'annexer les pays baltes. Jouhaux demanda l'exclusion des secrétaires confédéraux communistes de la CGT et c'est ainsi que se produisit la deuxième scission dans la Confédération générale du travail, réunifiée en 1936. Porte-parole de la CGT, Léon Jouhaux dénonça les abus et l'égoïsme sordide des profiteurs du moment et le scandale des bénéfices de guerre. Il avait déclaré, durant la grande tourmente que l'intention fondamentale de la CGT était d'assurer les conditions pour le développement de la démocratie après le conflit. C'est le but qu'il a poursuivi.

Afin de donner plus de consistance et plus d'importance aux revendications ouvrières, Léon Jouhaux publia en 1924 un nouveau programme de la CGT réclamant entre autres choses la construction d'habitations à bon marché pour les travailleurs, le maintien du droit syndical et, sur le plan financier, un prélèvement substantiel sur le capital.

Entre 1929 et 1935 la France traversa comme les autres pays une grave crise économique. Pour combattre le marasme et résorber la main-d'œuvre disponible, Léon Jouhaux élaborait un plan de rénovation des secteurs économiques. Le projet de la CGT prévoyait la réduction de la durée du travail, l'augmentation du pouvoir d'achat, la création d'un fonds national de chômage, le contrôle des capitaux.

Le gouvernement Léon Blum s'inspira en 1936 de ce plan pour élaborer des lois relatives à la semaine de 40 heures, aux congés payés, aux nouvelles conventions collectives et à la nationalisation des industries-clés. Le fonds national de chômage fut réalisé, beaucoup plus tard, sous l'impulsion de Force ouvrière.

Dans les relations internationales, Léon Jouhaux n'avait pas cessé d'œuvrer, depuis son élection à la tête de la CGT, pour l'établissement de la paix entre les nations européennes. «L'intérêt commun des peuples européens, disait-il dans un mémorandum, présenté à la conférence internationale de Londres en 1910, c'est d'aboutir à une paix générale sûre et durable pour le monde entier.» Et en 1937, il réitéra ses déclarations en faveur de la paix, au nom de la CGT.

C'est cette lutte généreuse et persévérante qui lui valut le Prix Nobel de la paix.

La lutte que Léon Jouhaux a menée pour les libertés syndicales a été exemplaire et sans concession aucune. Il préféra, à contre-

cœur, bien sûr, sacrifier l'unité qui fut pourtant toujours son objectif primordial, plutôt que de perdre la liberté dans le cadre de la vieille CGT dominée par un parti politique, le parti communiste, pour ne pas le nommer. C'est en 1947 qu'il décida, avec des camarades, la création de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (FO), choisissant ainsi l'indépendance syndicale pour échapper à un système incompatible avec les règles et la tradition démocratiques. Léon Jouhaux était un être hors du commun. Comme syndicaliste et comme homme il a, en toutes circonstances, défendu les valeurs sur lesquelles repose le mouvement ouvrier libre. Nous lui en sommes infiniment reconnaissants.

Abonnement à la «Revue syndicale»

Nouveaux prix dès le 1^{er} janvier 1976:

Abonnement annuel: Suisse 30 fr., étranger 35 fr.
Pour membres des fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse: 15 fr. Vente au numéro: 3 fr.

Annonces (seulement pages de couverture entières):
parution unique: 180 fr.; rabais de 10% pour deux parutions et de 20% pour plusieurs.

Le prix pour les fédérations et les cartels a été fixé à 3 fr. par année.